

# L'Allemagne face au défi turc

## Des relations tendues entre Berlin et Ankara

François Talcy\*

» La Turquie, touchée le 15 juillet 2016 par une tentative de coup d'Etat lancée par des militaires de sa propre armée, a intensifié sa lutte contre ses adversaires – des mesures qui ne laissent pas les Européens indifférents. L'inquiétude est palpable en Allemagne, où la chancelière avait misé sur la Turquie pour surmonter la crise migratoire.



Dans son souci de tuer la rébellion dans l'œuf, le président turc n'hésite pas à recourir à des représsailles et des arrestations en masse, au risque même de ne pas respecter les règles élémentaires des droits de l'homme, déjà malmenées avant la tentative de putsch. Une carte maîtresse de la politique allemande est désormais remise en question, un an après l'ouverture des frontières aux migrants. Ankara devait contribuer à endiguer le flux migratoire de plus d'un million de personnes. Le 4 septembre 2015 en effet, Berlin avait réussi à corriger pour quelque temps l'image négative qui collait à l'Allemagne à l'étranger depuis les déboires de l'euro et le soutien sous conditions de la Grèce attirée par les sirènes du Grexit : après les reproches acerbes de la plupart de ses voisins (diktat, arrogance), la reconnaissance (générosité, solidarité).

Mais bien vite, l'initiative de la chancelière, que certains voyaient déjà nobélisable, a suscité maintes oppositions, à commencer par le chef du gouvernement hongrois, Viktor Orban, déroulant,

### Eine komplizierte Beziehung

Um die Rebellion im Land nach dem Putschversuch von Teilen des türkischen Militärs am 15. Juli 2016 im Keim zu ersticken, ordnet der türkische Präsident Recep Tayyip Erdoğan massenhafte Repressalien, Entlassungen und Verhaftungen an – und nimmt dabei auch die Verletzung von elementaren Menschenrechten in Kauf.

Für Deutschland und Europa bedeuten die Ereignisse in der Türkei eine weitere Verschlechterung der Beziehungen, die bereits durch die EU-Beitrittsverhandlungen, die Frage der Visa-freiheit für türkische Staatsbürger, die Böhmermann-Affaire oder die Armenien-Resolution des deutschen Bundestages belastet waren. Die Lösung der Flüchtlingskrise, bei der Europa vor allem auf die Türkei setzt, scheint vor diesem Hintergrund in Gefahr zu sein.

Red.

\* François Talcy est journaliste indépendant.

un quart de siècle après la chute du rideau de fer entre l'Est et l'Ouest, son mur de barbelés, et rapidement imité par l'Europe du Sud-Est, de la Macédoine jusqu'à l'Autriche, sur une route des Balkans désormais fermée à l'exode massif des migrants.

Face à cette évolution, la chancelière (qui avait ouvert ses frontières sans consulter le *Bundestag*, ni ses partenaires européens) a repris le dossier en mains pour corriger la trajectoire et cherché une solution européenne si convoitée en négociant avec la Turquie de Recep Tayyip Erdogan un marché que Bruxelles acceptera bon gré mal gré. La formule était relativement simple : la Turquie fait en sorte que les réfugiés ne puissent plus gagner la Grèce et l'Europe renvoie vers la Turquie les migrants illégaux venus avec l'aide de passeurs, en échange de quoi l'Union européenne accepte d'accueillir sur son sol des demandeurs d'asile victimes de la guerre en Syrie et en Irak et réfugiés en Turquie.

Mais le marché ne se limite pas à cet échange de migrants. Pour pouvoir endiguer le flux migratoire et financer l'hébergement de quelque 2,5 millions de réfugiés, le président Erdogan a posé ses conditions : il veut six milliards d'euros et une accélération du processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Par ailleurs, les citoyens turcs doivent à ce prix pouvoir rendre visite à leurs familles dans les pays de l'Union sans visa. Bruxelles dresse néanmoins une liste de 72 conditions, auxquelles Ankara doit répondre pour avoir gain de cause : il est question de lutte contre la corruption, de l'indépendance de la justice, de la protection des données individuelles ou encore des lois anti-terrorisme, sans oublier la liberté de la presse mise à mal par le président Erdogan, bien avant la tentative de coup d'Etat. Il ne s'agit aucunement d'une *lex ankara*, tous les pays qui veulent devenir membres à part entière de l'Union européenne, depuis la Serbie jusqu'à l'Ukraine, doivent respecter des conditions d'admission posées par Bruxelles. Face à l'intransigeance turque et aux provocations d'un président mégalomane soucieux de mener à bien ses représailles pour arriver à ses fins, l'Europe se doit, pour ne pas perdre la face, d'ouvrir tout grand les deux yeux face à des mesures qui contredisent ses valeurs.

## Chacun pour soi

Les Européens, et tout spécialement l'Allemagne, pensaient avoir trouvé en la personne du premier ministre Ahmet Davutoglu, ancien chef de la diplomatie turque, professeur en sciences politiques, parlant l'arabe, l'anglais et l'allemand, un interlocuteur de confiance. C'est lui qui, cinq jours après l'annonce-surprise du 5 septembre 2015, avait publié dans les colonnes de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (FAZ) une tribune favorable à une solution commune avec répartition équitable des charges. Recep Erdogan, alors concentré sur les élections législatives d'octobre 2015 qu'il voulait remporter avec son parti de la Justice et du Développement (AKP), fondé en 2001, avait laissé faire son premier ministre et reçu la chancelière allemande, la présentant à ses électeurs comme une « prise de guerre » qui aurait cédé aux injonctions de la Turquie. Cela a suffi pour convaincre la classe moyenne, jusqu'ici critique envers Erdogan – l'AKP a obtenu la majorité des mandats. Pourtant, Berlin était persuadé alors que l'entourage du président pouvait s'imposer face aux visées présidentielistes du chef de l'Etat. Ahmet Davutoglu avait d'ailleurs présenté l'Allemagne, dans le cadre de la dernière rencontre des ambassadeurs turcs, comme le principal partenaire de la Turquie.

Les rapports directs entre l'Allemagne et le président Erdogan sont plus complexes. La chancelière ainsi que le président du conseil européen Donald Tusk et le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker ont eu quelque difficulté à cacher leur frustration après chaque entretien avec le président turc, lequel n'a pas oublié visiblement que, pendant les dix dernières années, Berlin a tout fait pour écarter la Turquie de l'Union européenne, réitérant sa conception d'un partenariat privilégié plutôt que celle d'une adhésion. Les propos du candidat Erdogan en 2011, venu en Allemagne faire campagne après de ses concitoyens pour les mettre en garde contre toute assimilation, avaient suscité de vigoureux commentaires et c'est Angela Merkel qui l'a critiqué le plus violemment en 2013, lorsqu'il a mis fin brutalement au « printemps turc » dans le parc de Gezi à Istanbul.

Les plus optimistes en Europe croyaient que le président turc avait fini par lâcher du lest pour ouvrir enfin les portes de l'Union européenne à son pays. Aux revendications européennes, il répondait cependant sans fioritures : « *Nous suivons*

Erdogan, cinq jours plus tard, la protestation des autorités turques était signifiée à l'ambassadeur d'Allemagne en Turquie, Berlin rejetant officiellement les doléances au nom de la liberté de la presse. Le 31 mars, un humoriste de la deuxième chaîne

de télévision allemande (ZDF) est allé beaucoup plus loin. Jan Böhmmermann, qui avait déjà fait parler de lui en 2015 avec un montage satirique contre le ministre grec des Finances, Yanis Varoufakis, a récité à l'antenne ce qu'il a appelé un « *poème* » de son crû, un texte volontairement provocateur, en-dessous de la ceinture – une attaque en règle contre le président turc et sa politique de non-respect de la liberté de presse et d'opinion.



*notre chemin, suivez le vôtre !* ». Cette notion du chacun pour soi est facile à traduire : A chacun de définir lui-même ce qu'est un terroriste. Bien avant la tentative de putsch, Erdogan n'entendait donc pas revenir sur les lois anti-terrorisme que Bruxelles critiquait si fort. Bien au contraire : il était parvenu le 20 mai à obtenir du parlement une majorité pour lever l'immunité parlementaire de 138 députés visés par des procédures judiciaires – une mesure, votée par 373 voix sur 550 visant directement les 50 élus du parti pro-kurde HDP, ennemi déclaré du président Erdogan qui voit dans ce parti interdit « *une vitrine du PKK, le parti des travailleurs du Kurdistan* ».

L'attitude du président turc exaspérait de plus en plus les Européens – si les politiques étaient encore peu nombreux avant le 15 juillet à qualifier l'accord euro-turc imaginé par Angela Merkel comme un « *marché de dupes* », les éditorialistes et les humoristes ont largement usé de leur pouvoir de critique pour dénoncer l'autoritarisme du chef de l'Etat. Le 17 mars, une chaîne régionale de la télévision allemande a diffusé dans son émission satirique *extra3* une chanson pamphlétaire sur

La ZDF a cherché à éviter l'incident diplomatique en retirant l'émission de ses archives en lignes (*Mediathek*) et la chancelière a qualifié pour sa part le texte incriminé de « *volontairement blessant* », avant de s'excuser publiquement pour ce jugement hâtif trop personnel qui a donné lieu à des interprétations qu'elle n'avait pas souhaitées. Le 10 avril, le ministère allemand des Affaires étrangères a fait savoir qu'Ankara, exigeant une sanction de l'humoriste, portait plainte auprès du procureur de la République. Respectant le paragraphe 103 du Code pénal, repris d'une loi impériale de 1871 (!) punissant le crime de lèse-majesté envers des organes ou représentants d'un Etat étranger, Angela Merkel, malgré l'opposition de ses ministres sociaux-démocrates, a finalement donné son feu vert à l'ouverture d'une procédure juridique, comme l'exigeait le président turc. La presse dans son ensemble, malgré des positions critiques envers la forme et le contenu du « *poème* », s'est insurgée contre cette loi d'une autre époque (à laquelle le Shah d'Iran, puis l'Ayatollah Khomeini, mais aussi le Chili de Pinochet avaient eu recours) et a reproché à la chancelière de céder aux pressions.

L'affaire se complique encore, lorsque Angela Merkel, qui assiste le 6 mai à la remise du Prix Charlemagne de la ville d'Aix-la-Chapelle au pape

condamner plus rapidement journalistes, intellectuels, artistes et même les députés kurdes.



Quelques heures seulement après ces annonces, un attentat est commis contre le rédacteur en chef du journal *Cumhuriyet*, contre lequel le président a porté plainte tout en précisant qu'il n'accepterait pas un hypothétique verdict trop clément. Le rédacteur en chef, accusé d'avoir révélé des contacts entre les services de renseignement turcs et la milice terroriste *Daesh*, échappe à l'attentat, mais est condamné à cinq ans de prison. Berlin réagit en faisant état de sa « *profonde inquiétude* » face à un verdict qui constitue « *un indicateur d'indépendance de la justice et de la liberté de presse et d'opinion* ». En fait, le gouvernement allemand se voit de plus en plus victime de l'autocratie du président Erdogan qui semble avoir découvert dans la politique de migration un nouvel instrument pour imposer ses vues à l'Europe.

A l'issue de la brève visite au Vatican, Angela Merkel a pu s'entretenir pendant une trentaine de minutes avec le souverain pontife, lequel lui a remis une médaille représentant un ange protecteur. Réaction de la chancelière : « *C'est quelque chose qui peut bien servir en ce moment* ».

François dans le Palais apostolique du Vatican, apprend la démission (forcée) du premier ministre turc, le véritable architecte du marché conclu avec l'Union européenne. Berlin avait accueilli Ahmet Davutoglu au mois de janvier avec tous les honneurs accordés généralement aux grands chefs d'Etat et les entretiens, qualifiés de chaleureux et de constructifs, avaient été interprétés comme un nouveau départ des relations bilatérales. Preuve en est d'ailleurs la nomination d'un chef de service d'origine turque, Sinan Selen, au ministère allemand de l'Intérieur pour gérer et coordonner avec Ankara les mécanismes de lutte contre le terrorisme. La démission du premier ministre, suivie de l'annonce par le président Erdogan de la tenue d'un référendum sur une modification de la Constitution en faveur d'un régime présidentiel qui compliquerait encore plus le contrôle démocratique du pouvoir, ces deux décisions font descendre le baromètre des relations euro-turques à son niveau le plus bas, et ce d'autant plus que le chef de l'Etat refuse catégoriquement de modifier les lois anti-terroristes qui permettent à sa justice de

## La question arménienne

La crise des relations germano-turques est encore montée d'un cran le 2 juin 2016 après l'adoption par le *Bundestag*, avec une seule voix contre et une seule abstention, en l'absence de la chancelière et des ministres du gouvernement, d'une résolution qualifiant de « *génocide* » les massacres et les déportations de 1,5 million d'Arméniens dans l'Empire Ottoman pendant la Première Guerre mondiale. Cette résolution demande au gouvernement allemand d'ouvrir un large débat public sur les persécutions, mais aussi sur le rôle de l'Empire allemand. Le président arménien, Serge Sarkissian, avait exhorté les députés à ne pas céder aux pressions d'Ankara : « *Il ne serait pas juste de ne pas nommer génocide le génocide des Arméniens uniquement parce que cela met en colère le chef d'Etat d'un autre pays* ». Le président du *Bundestag*, Norbert Lammert, a certes tenu à rappeler que « *la Turquie n'est pas responsable de ce qui s'est passé il y a cent*



ans », mais il a bien souligné que la Turquie « est coresponsable de ce qui se passe aujourd'hui et de ce qui se passera à l'avenir ». La réaction du président Erdogan a été immédiate : après avoir qualifié l'adoption du texte d'« erreur historique », il a rappelé son ambassadeur à Berlin et reproché aux onze députés allemands d'origine turque d'être les « porte-voix de terroristes ». Il a par ailleurs tenu des propos douteux, lorsqu'il a estimé qu'il faudrait « analyser dans un laboratoire le sang de ces députés » et après avoir évoqué leur « sang corrompu » il a insisté sur la nécessité de leur donner « la leçon qu'ils méritent », des menaces que Norbert Lammert a critiquées sans ambiguïté le 9 juin, sous les applaudissements de la chancelière, présente cette fois lors du débat. Le député des Verts, Cem Özdemir, l'un des initiateurs de la résolution, a reçu personnellement des menaces de mort, des appels à l'as-

assinat des parlementaires allemands sont apparus sur les réseaux sociaux turcs et le journal pro-gouvernemental *Star* a publié une photo de la chancelière affublée d'une moustache d'Hitler.

Vingt-trois pays, dont quinze Etats européens ont déjà reconnu les massacres comme un génocide. Le parlement européen a voté en 1987 une résolution en ce sens, en avril 2015 le président allemand Joachim Gauck avait parlé de génocide au cours d'une cérémonie religieuse à Erevan, ajoutant publiquement qu'avaient été ignorées « des informations d'observateurs et de diplomates allemands qui ont clairement établi la volonté d'extermination contre les Arméniens ». Le pape François a affirmé à son tour en 2015 que les Arméniens avaient été victimes du premier génocide du 20<sup>e</sup> siècle et réitéré son propos en 2016.

### Frankreich und Armenien

Auch Frankreich wurde in der Vergangenheit mit der Anerkennung des Völkermords an den Armeniern konfrontiert. Ende 2011 wurde von der Nationalversammlung ein Gesetz verabschiedet, wonach „die öffentliche Preisung, Leugnung oder grobe Banalisierung von Genoziden, Verbrechen gegen die Menschlichkeit oder Kriegsverbrechen“ mit schweren Haft- und Geldstrafen geahndet werden kann. Zehn Jahre zuvor hatte Frankreich die Verbrechen an den Armeniern von 1915 bis 1917 per Gesetz als Völkermord eingestuft. Die Sozialistische Partei (PS), die noch in der Opposition war, brachte 2006 einen Gesetzentwurf ins Parlaments ein, wonach die Leugnung des Völkermordes mit Gefängnisstrafen von bis zu einem Jahr oder einer Geldbuße bis zu 45 000 Euro bestraft werden sollte. Die türkische Regierung drohte mit Boykott gegen französische Produkte.

Bei der Verabschiedung in der Nationalversammlung stimmten nur 106 Abgeordnete für das Gesetz, 190 dagegen, etliche Parlamentarier waren nicht anwesend oder enthielten sich der Stimme. Im Senat kam anschließend keine Mehrheit zustande. Nach der Abstimmung von 2011, die nicht nur für das Massaker im Osm-

nischen Reich galt, hatte Ankara den türkischen Botschafter „auf unbestimmte Zeit“ aus Frankreich abgezogen. Eine Gruppe von 140 Parlamentariern hielt das Gesetz dennoch für verfassungswidrig, da es gegen die Meinungsfreiheit verstoße. 2012 urteilte der Verfassungsrat, es bestehe die Gefahr, dass jegliche Leugnung eines Völkermordes, der vom Gesetzgeber anerkannt wurde, unter das Gesetz fallen würde. Er kippte das Gesetz, und ließ gelten, dass sich das höchste Verfassungsgremium Frankreichs nicht in die Arbeit von Historikern zur Beurteilung eines Massakers einmische wolle. Mit Blick auf das französische Gesetz von 1990 zum Holocaust verwies der Verfassungsrat darauf, dass der Völkermord nicht vom französischen Gesetzgeber, sondern international anerkannt worden sei.

In diesem Streit hatte die Türkei Frankreich vorgeworfen, selbst einen Völkermord begangen zu haben. Ministerpräsident Recep Tayyip Erdogan sagte damals, möglicherweise habe der Vater von Frankreichs Präsident Nicolas Sarkozy (der in der Fremdenlegion gedient hatte) direkte Kenntnis von französischen Massakern an Algeriern in den 1940er- und 50er-Jahren gehabt.

F. T.